

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1201

présenté par
MM. Folliot et Dionis du Séjour

ARTICLE 15

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« et la compétitivité des territoires ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.